

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2025 à 19h00 selon convocation en date du 15 septembre 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEZ - BRAZ - Mme BRAULT

Absents excusés : M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)
M BUSSIERE (a donné procuration à M BRAZ)

Absents : Mrs MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE

Secrétaires de séance : Mmes VIGNAL et MINARD

Délibération N°2025-051 : Proposition d'achat de la maison située 32 rue du Tacot

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 13 juin 2025, le conseil municipal a délibéré pour aliéner la maison située 32 rue du Tacot, cadastrée sur la parcelle AB67 en y ajoutant une partie de la parcelle cadastrée AB66.

Cette aliénation a été fixée à 90 000 euros net vendeur.

Cependant, Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat par l'intermédiaire de la société IAD d'une valeur de 90 000 euros frais d'agence inclus soit 84 000 euros net vendeur.

Il présente à l'Assemblée l'ensemble des pièces relatives à cette offre et notamment :

- Le plan estimatif du morceau de la parcelle AB 66 ;
- La pièce d'identité de Monsieur POOLE, éventuel acquéreur ;
- L'offre d'achat ;
- La proposition de prêt avec apport.

Il demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Désapprouve la vente de cette propriété à Monsieur POOLE pour un montant de 84 000 euros net vendeur ;

Membres	12
Présents	7
Représentés	2
Votants	9
Pour	0
Contre	9
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 19 septembre 2025.
Au registre sont les signatures

